

AVIS DE PUBLICATION

Le 23 octobre 2019, le Conseil communal a arrêté un règlement taxe sur les documents délivrés par la commune en matière urbanistique ainsi que sur les travaux administratifs réalisés par la commune en cette matière pour les exercices 2020 à 2025.

Ce règlement taxe a été approuvé par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 3 décembre 2019.

Le texte de ce règlement est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY.

Fait à Blegny, le - 9 DEC. 2019

PAR LE COLLEGE

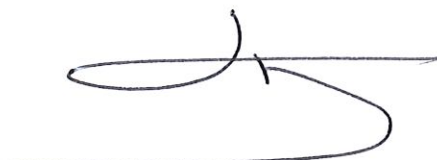
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND